

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 NOVEMBRE 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2014, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Emmanuelle CURRAN, Véronique HERAUD, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD, Peggy LUTON et Virginie CANARD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Alain CLEMENT, Jacques DURET, Thierry TURBE, Tony BERTHELOT, Jean-Claude BROCHARD et Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD.

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services et Monsieur Thomas TOINEL, assistant de direction.

Invité : Monsieur Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, accompagné de Madame Florence DURAND et Monsieur Francis GOUSSEAUD, respectivement Directrice Générale des Services et Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes.

1 – INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré ainsi qu'à Madame Florence DURAND et Monsieur Francis GOUSSEAUD, respectivement Directrice Générale des Services et Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes.

Chacun des Conseillers Municipaux se présente en indiquant ses implications dans les différentes commissions municipales et domaines de compétences.

Avant de donner la parole au Président de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale est très attachée à l'intercommunalité dont l'importance continue de croître notamment avec la politique de mutualisation qui sera l'aboutissement du schéma de mutualisation de 2015.

Monsieur QUILLET remercie l'Assemblée de le recevoir et précise que La Couarde est la 6^{ème} Assemblée qu'il rencontre depuis le début du mandat actuel qui s'avère être le plus complexe à gérer avec les incertitudes dues à la réforme territoriale qui touche les Régions et les Départements mais également par voie de conséquence les Intercommunalités dont les compétences vont décupler et peut-être les petites Communes dont l'existence même risque d'être mise en cause.

Dans ce cadre, il explique que l'action sociale du Département qui risque d'être attribuée aux Intercommunalités représente 56 % du budget annuel du Conseil Général de la Charente-Maritime qui a des difficultés à faire face à cette charge financière.

Pour ce qui concerne les petites Communes, il indique que l'objectif de la Communauté de Communes (CDC) ne réside a priori pas dans la disparition des 10 Collectivités réthaises par leur fusion en une seule grande Commune mais dans la mise en oeuvre d'actions stratégiques et d'investissements d'intérêt insulaire.

Au sujet de la mutualisation, Monsieur QUILLET explique que, dans la mesure où l'Intercommunalité acquiert de nouvelles compétences, il sera nécessaire d'opérer des transferts financiers des Communes vers la CDC pour éviter de toucher à la fiscalité.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2014.

3 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

3.1 –

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 H 55